

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2022  
Régulièrement convoqué le 09 septembre 2022.

Le 19 septembre 2022 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU (arrivé à la 1.00), Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ (arrivée à la 1.00), M. Cyril MANIN, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoint au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, Mme Demet YEDILI, M. Jean-Frédéric FABERT, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED (arrivé à la 3.00), Mme Cécile GILLET, M. Laurent MILAZZO, M. Laurent LANFRAY, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Fabienne MENOVAR (pouvoir M. Jean-Michel GUALLAR), Mme Danièle JALAT (pouvoir M. Julien CORNILLET), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Sylvie VERCHÈRE)

**Secrétaire de Séance :** Mme Aurore DESRAYAUD

## 2.03 - DÉNOMINATION DE VOIES ET D'ESPACES PUBLICS

**Madame Marie-Christine MAGNANON, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Le Conseil municipal est appelé à procéder à la dénomination des espaces publics et des voies nouvellement créés ou pas encore nommés. Ces dénominations s'appliquent également aux giratoires.

La commission en charge de cette question a défini des principes directeurs pour les 42 giratoires sur 66 qui restent à dénommer :

- Une logique de zones permettant d'avoir une même thématique pour les giratoires situés dans un même secteur ainsi qu'une appellation en cohérence avec certains lieux comme l'hôpital par exemple.
- Une féminisation au nom de la parité et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

### 1 – Rond-point de la Médaille Militaire

La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) et la 135<sup>ème</sup> Section Locale de la Médaille Militaire ont sollicité la dénomination d'un giratoire du nom de la distinction qu'elles représentent, à l'occasion du 170<sup>ème</sup> anniversaire de sa création.

La Médaille Militaire a été instituée en 1852 par Napoléon III, en écho à la création par Napoléon 1<sup>er</sup>, 50 ans auparavant, de la Légion d'honneur pour les officiers.

Elle est la plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux soldats et la troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération.

Récompense d'exploits extraordinaires ou de longues années passées sous les drapeaux, elle répond à la devise "Valeur et discipline".

Il est ainsi proposé de dénommer le giratoire au croisement de l'avenue et du chemin des Catalins et de la rue Benjamin Franklin, **Rond-Point de la Médaille Militaire**.

## 2 – Rond-point Augustine DUC

Madame RICCIARDI Claude née DUC et Monsieur Bernard DUC, fille et petit-fils de Madame Augustine DUC née POUCHOULIN le 26 avril 1907 (décédée le 4 mai 1991), ont sollicité la dénomination d'un giratoire du nom de leur aieule.

Mère de trois enfants, elle a été arrêtée lors d'une opération de ratissage par les Allemands le 8 mars 1944. Inculpée de propagande anti allemande, de détention d'armes et de recevoir les responsables et partisans du maquis FTPF (Francs-tireurs et partisans français), elle fut transférée à la prison de Montluc à Lyon puis déportée au camp de concentration de Ravensbrück. Libérée par la Croix-Rouge le 23 avril 1945, elle fut nommée Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur et décorée de la Croix de guerre 39/45 avec palme.

Elle fut également élue au sein du conseil municipal de Montélimar.

La Ville souhaite mettre à l'honneur les personnalités locales connues pour leur action artistique, littéraire, scientifique, politique ou de résistance et de courage.

Il est ainsi proposé de dénommer le giratoire situé à l'intersection de la rue Louis Chancel, de la rue Joseph Reynaud et de la rue Daniel Nicolas, **Rond-Point Augustine DUC 1907-1991**.

Le choix de positionner cette dénomination dans la ZAC Les Terrasses de Maubec s'appuie sur la thématique retenue depuis le début dans cette opération : les élus montiliens et drômois.

## 3 – Rond-point PLANEL

Par délibération du 21 décembre 2021, le conseil municipal avait décidé d'honorer la famille PLANEL.

La famille Planel, famille montilienne, a consacré sa vie à la composition, l'interprétation et l'enseignement de la musique depuis plusieurs générations.

Ainsi Alphonse Planel (1869-1947) a été un compositeur et éditeur de musique. Il a été le directeur de Lyre Montilienne pendant près d'un demi-siècle et le créateur de l'Ecole de Musique de Montélimar en 1904.

Jean Planel (1903 - 1986) a été un chanteur, compositeur et professeur de chant. Soliste de grands concerts parisiens, il a enregistré plusieurs disques. Il a obtenu le Grand Prix du disque en 1933 et en 1941 et fut le fondateur, avec son frère Robert, de la Maîtrise de Radio-France en 1945. Robert Planel (1908-1994) a été compositeur. Il a obtenu le Grand Prix de Rome de Composition et fut inspecteur général de l'éducation musicale de la Ville de Paris.

Initialement le choix de l'emplacement s'était porté sur un giratoire route de l'hôpital.

Or, la famille ayant œuvré dans le centre-ville de Montélimar et afin de maintenir une proximité avec la place, dénommée précédemment Aleyrac-Planel et nouvellement Parking Aleyrac, il est proposé de modifier l'emplacement retenu. Cette proposition s'inscrit aussi dans la cohérence des principes défini en introduction.

Il est ainsi proposé de dénommer le giratoire situé quartier du Fust au début de la rue Monnaie Vieille, **Rond-Point Planel**.

#### **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

#### **DÉCIDE :**

- **DE DÉNOMMER** les giratoires suivants, selon les modalités susmentionnées :
  - \* **Rond-Point de la Médaille Militaire**
  - \* **Rond-Point Augustine DUC 1907-1991**
  - \* **Rond-Point Planel**

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**  
Ont signé les membres présents,  
Suivent les signatures.

**POUR EXPEDITION CONFORME**  
Fait en Mairie, le 20 septembre 2022

Le Maire,  
Julien CORNILLET



La secrétaire de séance  
Aurore DESRAYAUD

